1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdssta-free_2000
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 butane
2.5.2 pentane
2.5.3 naphta léger (pétrole), hydrotraité
2.5.4 propane
2.5.5 Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdssta-free_2000
Company	ZEP INDUSTRIES BV
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdssta-free_2000**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdssta-free_2000

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdssta-free_2000**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	ZEP INDUSTRIES BV
État physique	liquide
Forme	aérosol
pH	Non disponible
Usage	- Utilisations industrielles (SU3) : substances en tant que telles ou préparations sur sites industriels. - Utilisations professionnelles (SU22) : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans).
Date FDS	2016-10-25

La FDS date du 2016-10-25. Elle a donc 9 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance **butane** devrait être classée **H340** selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance **butane** devrait être classée **H350** selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance **naphta léger (pétrole), hydrotraité** devrait être classée **H340** selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance **naphta léger (pétrole), hydrotraité** devrait être classée **H350** selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance **butane** est classée **H340** et sa concentration (**25.0–50.0%**) dépasse le seuil de **0.1%**. Le produit devrait donc être classé **H340**
- La substance **butane** est classée **H350** et sa concentration (**25.0–50.0%**) dépasse le seuil de **0.1%**. Le produit devrait donc être classé **H350**
- La substance **naphta léger (pétrole), hydrotraité** est classée **H340** et sa concentration (**10.0–25.0%**) dépasse le seuil de **0.1%**. Le produit devrait donc être classé **H340**
- La substance **naphta léger (pétrole), hydrotraité** est classée **H350** et sa concentration (**10.0–25.0%**) dépasse le seuil de **0.1%**. Le produit devrait donc être classé **H350**

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable Nocif / Irritant Grave pour la santé

Mentions de danger :

- H229 Pressurised container: May burst if heated
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P210 P210
- P251 P251
- P304+P340 EN CAS D’INHALATION:

- P405 Garder sous clef.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Transport :

- ADR : classe 2.1 (étiquette 5 F Gaz)
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : classe 2.1
- IATA : classe 2.1
- UN : UN1950

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Retirer immédiatement les vêtements contaminés. • Laver abondamment la zone touchée à l'eau et au savon, puis rincer soigneusement.

eyes :

ingestion : • Demander immédiatement conseil à un médecin (ou contacter le service d'urgence).

inhalation : • En cas d'inconscience : coucher la personne et la transporter en position latérale stable. • Si l'individu est conscient, le déplacer à l'extérieur et lui permettre de respirer confortablement.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 butane

Identification

- N° CAS : 106-97-8
- N° EINECS : 203-448-7

Concentration :from 25.0 to 50.0

Dangers :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-15min (ppm) : 980.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2370.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 pentane

Identification

- N° CAS : 109-66-0
- N° EINECS : 203-692-4

Concentration :from 10.0 to 25.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 600.0 - VLE-8h (mg/m³) : 1800.0 - VLE-15min (ppm) : 750.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2250.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Identification

- N° CAS : 64742-49-0

- N° EINECS : 265-151-9

Concentration :from 10.0 to 25.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

FICHENovembre 2025Fiche n°322 - Solvants aliphatiques en C5-C9Fiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Solvants aliphatiques en C5-C9 »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[10-12] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.4 propane

Identification

- N° CAS : 74-98-6
- N° EINECS : 200-827-9

Concentration :from 2.5 to 5.0

Dangers :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 1000.0

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.5 Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : None

Concentration :from 1.0 to 2.5

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Gants de protection. • Le choix du matériau doit être adapté à la composition du produit et ne peut pas être calculé à l’avance ; il doit donc être vérifié par le fabricant avant utilisation. • Temps de pénétration : déterminé par le fabricant selon la norme EN 374, section III (non fourni). • Durée maximale recommandée d’utilisation = 50 % du temps de pénétration.
Yeux	- Le document ne fournit aucune information sur les lunettes/ écrans faciaux.
Peau	- Gants de protection.
Système respiratoire	- Filtre « AX » (type de filtre non précisé dans le document).
Corps	- Le document ne fournit aucune information sur les vêtements ou combinaisons de protection.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Protéger le produit de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. - Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. - Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer. - Récipient sous pression : protéger contre les rayons solaires et éviter toute exposition à une température supérieure à 50 °C (exemple, lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler le récipient, même après usage.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Tenir les emballages hermétiquement fermés. - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. - Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression. Incompatibilités éventuelles - Aucun élément spécifique d'incompatibilité n'est mentionné dans le document.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	- Utilisations industrielles (SU3) : substances en tant que telles ou préparations sur sites industriels. - Utilisations professionnelles (SU22) : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans).